

ORNE

PHOTOVOLTAÏQUE. Evolution de la loi énergie : le créateur d'un logiciel de gestion de panneaux solaires met en garde

Alors qu'une nouvelle loi entrera en vigueur en octobre pour encourager le développement du photovoltaïque, Jean-Jacques Filby, inventeur du logiciel SWOpti de gestion de panneaux photovoltaïques, invite les particuliers à la prudence.

Installé avec sa famille à Beaulandais (Juvigny-Val-d'Andaine), Jean-Jacques Filby s'est équipé de 40 panneaux photovoltaïques depuis 2020, pour une puissance de 12 Kwh. Passionné d'informatique et de domotique, il a mis au point le logiciel SWOpti, qui gère automatiquement et en temps réel la distribution de l'électricité aux appareils connectés.

Aujourd'hui, il s'interroge sur la nouvelle loi promulguée en février, et qui entrera en vigueur en octobre. « Actuellement, une TVA réduite de 10 % s'applique aux installations de panneaux solaires jusqu'à 3 000 W, et elle passe à 20 % au-delà, explique-t-il. Le gouvernement a constaté que beaucoup de foyers sous-dimensionnent leur installation pour bénéficier de ce taux réduit. Afin d'encourager le développement du photovoltaïque, la nouvelle loi fera passer la TVA à 5,5 % jusqu'à 9 000 W, pour les installations faites par un ins-



A Beaulandais, Jean-Jacques Filby gère ses panneaux solaires avec son logiciel SWOpti.

tallateur agréé RGE* ». Mais, il y a des conditions.

Logiciel de pilotage

La plupart des panneaux solaires sont fournis avec une application qui surveille leur production, et la consommation de la maison. « L'intention du gouvernement étant d'augmenter l'autoconsommation,

le système de revente total va disparaître pour les particuliers, et toute nouvelle installation devra être accompagnée d'un logiciel de pilotage, et non de surveillance ». A ce propos, Jean-Jacques Filby a été contacté par l'association GPPEP (Groupement des particuliers producteurs d'électricité photovoltaïque) sur les critères

que devra avoir ce futur logiciel de pilotage. « A mes yeux, il devra être indépendant d'internet, ne pas se limiter à un seul appareil à gérer. La décision d'allumer ou non un appareil devra se faire en local ».

Si l'inventeur de SWOpti salue le passage à un taux de TVA de 5,5 %, il exprime une certaine

méfiance. « Lors de l'application d'une TVA réduite, l'installateur est tenté d'augmenter son prix hors taxes, privant ainsi le consommateur du plein bénéfice du taux réduit, confie Jean-Jacques Filby. Le coût comportera les frais de certification RGE, le prix des panneaux, les frais de déplacement, la main-d'œuvre. Mais le plus grave pour le consommateur serait que l'installateur fasse le minimum absolu et lui mette un simple logiciel qui ne fait pas le maximum pour optimiser l'autoconsommation ».

Plug-and-play

Afin « de rendre le solaire le plus accessible » et alors qu'on lui demande souvent s'il vend des panneaux solaires, notre Beaulandais s'est intéressé aux panneaux plug-and-play (PnP) en passant un contrat avec la société Sunethic basée à Avignon, afin de devenir revendeur

de ces panneaux made in France. « Les PnP ne demandent pas d'installation car on les pose où l'on veut sur une terrasse, un mur, un toit, et ils se branchent directement sur une prise électrique. De ce fait, même si la TVA reste à 20 %, ils sont beaucoup moins chers que des panneaux installés. Et les démarches administratives sont très réduites voire non existantes, si on ne les pose pas à plus de 1,80 m de hauteur ».

Pour réduire encore un peu plus le coût, SWOpti a conçu la MRN, une batterie spécialisée beaucoup moins chère que la batterie solaire, qui se charge dans la journée avec le soleil et qui alimente des appareils sélectionnés (frigo, lumières) la nuit.

*RGE : Reconnu garant de l'environnement.

Michel Moriceau

Contact : contact@swopti.fr ; 09.82.77.60.14.

In Beaulandais verwaltet Jean-Jacques Filby seine Solarmodule mit seiner SWOpti-Software.

PHOTOVOLTAÏK. Änderungen im Energiesgesetz: Der Entwickler einer Solarmodul-Management-Software nimmt Stellung

Mit einem neuen Gesetz, das im Oktober in Kraft tritt und den Ausbau von Photovoltaikanlagen fördern soll, rät Jean-Jacques Filby, Erfinder der Photovoltaik-Modulverwaltungssoftware SWOpti, zur Vorsicht.

Jean-Jacques Filby lebt mit seiner Familie in Beaulandais (Juvigny-Val-d'Andaine) und ließ 2020 40 Photovoltaikmodule mit einer Kapazität von 12 kWh installieren. Als leidenschaftlicher Computer- und Hausautomationsexperte entwickelte er die SWOpti-Software, die die Stromverteilung an angeschlossene Geräte automatisch und in Echtzeit steuert.

Heute stellt er das im Februar verabschiedete und im Oktober in Kraft tretende neue Gesetz in Frage. „Derzeit gilt für Solaranlagen bis 3.000 Watt ein ermäßigter Mehrwertsteuersatz von 10 %, darüber hinaus steigt er auf 20 %“, erklärt er. „Die Regierung hat festgestellt, dass viele Haushalte ihre Anlagen zu klein dimensionieren, um von diesem ermäßigten Satz zu profitieren. Um den Ausbau der Photovoltaik zu fördern, wird das neue Gesetz die Mehrwertsteuer auf 5,5 % senken und Anlagen bis 9.000 Watt förderfähig machen, sofern sie von einem RGE-zugelassenen Installateur ausgeführt werden.“ Allerdings gibt es Bedingungen.



Steuerungssoftware

Die meisten Solarmodule werden mit einer App geliefert, die ihre Produktion und den Eigenverbrauch überwacht. „Da die Regierung den Eigenverbrauch steigern will, wird das System des Weiterverkaufs für Privatpersonen verschwinden, und jede Neuinstallation muss mit einer Steuerungssoftware statt einer Überwachungssoftware ausgestattet werden.“ Zu diesem Thema wurde Jean-Jacques Filby vom französischen Verband der privaten Photovoltaik-Stromerzeuger (GPPEP) kontaktiert, um die Kriterien für diese zukünftige Steuerungssoftware zu erfragen. „Meiner Meinung nach muss sie internetunabhängig sein und darf nicht auf die Steuerung eines einzelnen Geräts beschränkt sein. Die Entscheidung, ein Gerät ein- oder auszuschalten, muss lokal getroffen werden.“

Der Erfinder von SWOpti begrüßt zwar die Einführung eines Mehrwertsteuersatzes von 5,5 %, äußert aber auch ein gewisses Misstrauen. „Bei Anwendung eines ermäßigten Mehrwertsteuersatzes ist der Installateur versucht, seinen Preis ohne Steuern zu erhöhen und dem Verbraucher so den vollen Vorteil des ermäßigten Satzes vorzuenthalten“, erklärt Jean-Jacques Filby. „Die Kosten umfassen die RGE-Zertifizierungsgebühren, den Preis der Module, Reisekosten und Arbeitskosten. Das Schlimmste für den Verbraucher wäre jedoch, wenn der Installateur nur das absolute Minimum täte und eine einfache Software installierte, die nicht das Maximum zur Optimierung des Eigenverbrauchs leistet.“

Plug-and-Play

Um Solarenergie zugänglicher zu machen, interessierte sich unser Einwohner von Beaulandais – obwohl er oft gefragt wird, ob er Solarmodule verkauft – für Plug-and-Play-Module (PnP) und kooperierte mit dem in Avignon ansässigen Unternehmen Sunethic, um diese in Frankreich hergestellten Module weiterzuverkaufen. „PnPs benötigen keine Installation, da sie frei auf einer Terrasse, einer Wand oder einem Dach platziert und direkt an eine Steckdose angeschlossen werden können. Daher sind sie, selbst bei einer Mehrwertsteuer von 20 %, deutlich günstiger als fest installierte Module. Der Verwaltungsaufwand ist zudem sehr gering und oft gar nicht vorhanden, wenn sie in einer Höhe von maximal 1,80 m installiert werden.“

Um die Kosten weiter zu senken, entwickelte SWOpti die MNR, eine Spezialbatterie, die deutlich günstiger ist als eine Solarbatterie. Sie lädt sich tagsüber mit Sonnenenergie auf und versorgt ausgewählte Geräte (Kühlschrank, Lampen) nachts mit Strom.

*RGE: Anerkannter Garant für die Umwelt.

Kontakt: contact@swopti.fr; +33 (0)9.82.77.60.14.

• Michel Moriceau